

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 25 Janvier 2018

**Canton de LUMBRES**

**Arrondissement de SAINT-OMER**

**Département du PAS-DE-CALAIS**

Le Jeudi 25 Janvier 2018 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 15 Janvier 2018 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

**Assistaient à cette réunion :** Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc, Mr DANIEL Jean Marc, Mr LEFEBVRE Stéphane, Mr LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, Mr POURCHEL Laurent, Mr LEFEBVRE Claude, Mme CARON Isabelle.

**Absent(s) excusé(s):** Mr LAMARE Philippe, Mme MARSOT Jessica, Mr VASSEUR Pascal, Mr CODRONThierry.

**Secrétaire de séance :** Madame PIRET Raymonde, adjointe- Madame DECROIX Dorothée Secrétaire.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Novembre 2017**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 9 Novembre 2017. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

### **Délibération n ° 1 du 25/01/2018 : Acceptation de la subvention de 7353 euros du département pour les travaux de voirie rue André Gay et rue de l'Eglise :**

Monsieur le Maire évoque qu'une subvention d'un montant de 7353 euros au titre du FARDA est octroyée pour la réfection de la rue André Gay et de la rue de l'église (montant de l'opération 41648 euros HT). Les travaux ont été réalisés par la société Leroy Travaux Publics. Le Conseil Municipal accepte cette participation de 7353 euros à l'unanimité.

### **Délibération n° 2 du 25/01/2018 : Demande de subventions pour le renforcement et l'élargissement de la voirie communale rue de la Chapelle bis à Harlettes, rue Joire et du N°2 rue du Caraquet au N°140 rue Principale à Coulomby :**

Monsieur le Maire explique que des demandes de subventions pour les travaux de voirie ont été envoyées en novembre 2017 afin d'obtenir une aide pour financer notre projet de renforcement et d'élargissement de voirie communale pour mise en sécurité des piétons (rue de la Chapelle bis et rue Joire) et réfection des trottoirs à neuf du N°2 rue du Caraquet au N°140 rue Principale.

Au titre de la DETR pour l'année 2018, le montant de la subvention accordée serait de 7539,10 euros.

Au titre du produit des amendes de police ou du FARDA pour l'année 2018, le montant de la subvention accordée serait de 15000 euros et les fonds propre de la commune s'élèveraient à 15156,40 euros pour un total de 37695,50 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et accepte à l'unanimité.

**Délibération n °3 du 25/01/2018 : Demandes de subventions pour l'aménagement sécuritaire et accessibilité PMR du trottoir, de l'arrêt de bus et des habitations rue du Caraquet à Coulomby.**

Monsieur le Maire explique que des demandes de subventions pour les travaux d'aménagement des trottoirs et l'assainissement pluvial rue du Caraquet ont été envoyées en Décembre 2017 afin d'obtenir une aide pour financer notre projet d'aménagement sécuritaire et accessibilité PMR du trottoir, de l'arrêt de bus et des habitations rue du Caraquet .

Au titre de la DETR pour l'année 2018, le montant de la subvention accordée serait de 4333,60 euros.

Au titre du produit des amendes de police ou du FARDA pour l'année 2018, le montant de la subvention accordée serait de 8667,20 euros et les fonds propre de la commune s'élèveraient à 8667,20 euros pour un total de 21668 euros HT.

C'est la société VRDAO qui a été missionnée pour l'étude de cet aménagement des trottoirs et d'assainissement pluvial rue du Caraquet.

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et accepte à l'unanimité.

**Délibération n°4 du 25/01/2018 : Demandes de subventions pour la construction d'une classe supplémentaire pour l'école primaire :**

Monsieur le Maire explique que le projet de construction d'une nouvelle classe réalisé par notre architecte Madame Bernard s'élève à 165180 euros TTC. Pour nous aider dans le financement de ce projet, des demandes de subventions auprès de la CAF, du Conseil Départemental, de Madame Brigitte Bourguignon, de Monsieur Jean-Claude Leroy, de la Préfecture du Pas-De-Calais et de la MDADT ont été envoyées le 23 janvier 2018.

Le Conseil Municipal accepte ces demandes de subventions à l'unanimité.

**Délibération n°5 du 25/01/2018 : Contrat Cui /Cae de Madame Pruvost Sonia :**

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Madame Pruvost Corinne, agent de restauration et d'entretien, le 31 décembre 2017, il a fallu recruter un nouvel agent pour suppléer à cette dernière.

Madame Pruvost Sonia a donc été engagée à compter du 8 janvier 2018 dans le cadre d'un contrat aidé à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal accepte cette embauche en contrat aidé à l'unanimité.

**Délibération n °6 du 25/01/2018 : Contrat de Madame Vasseur Sandrine :**

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à l'arrêt maladie pour une durée minimum de 3 mois de Madame Ducrocq Valérie, secrétaire de mairie, Madame Vasseur Sandrine a été embauchée pour pallier en partie à l'absence de Madame Ducrocq Valérie.

Madame Vasseur Sandrine est donc engagée pour un CDD dans le cadre du remplacement de Madame Ducrocq Valérie à hauteur de 12 heures par semaine à partir du 15 janvier 2018.

Le Conseil Municipal accepte cette embauche en CDD à l'unanimité.

### **Délibération n °7 du 25/01/2018 : Augmentation des heures de Madame Decroix Dorothée :**

Suite à l'arrêt maladie de Madame Ducrocq Valérie et afin de palier en partie à son absence, le contrat de travail de Madame Decroix Dorothée sera augmenté de 4 heures par semaine afin de réaliser certaines missions effectuées par Madame Ducrocq Valérie.

Madame Decroix Dorothée étant actuellement sur un contrat de 28 heures (22 heures de secrétariat et 6 heures de surveillance enfants), le contrat de Madame Decroix Dorothée s'élèvera à partir du 1 février 2018 à 32 heures par semaine.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Délibération n °8 du 25/01/2018 : Adhésion du Syndicat mixte de l'eau de la Vallée et des Monts (SMEVEM) :**

Monsieur le Maire explique au conseil que l'adhésion du syndicat mixte de l'eau de la Vallée et des Monts (SMEVEM) au Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues et la dissolution concomitante du SMEVEM ont été autorisés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017.

Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

### **Délibération n°9 du 25/01/2018 : Notification de la demande d'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF :**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite au rattachement de la Communauté de Communes de la Morinie à la Communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer (CAPSO) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Morinie, n'est plus composé uniquement des 5 communes de Cléty, Dohem, Ouve-Wirquin, Pihem et Wismes, communes déjà adhérentes au SIDEALF pour la compétence eau. De ce fait, le SIVU de la Morinie a demandé l'adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) pour la gestion de la compétence assainissement non collectif.

Il informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIVU de la Morinie a demandé son adhésion au SIDEALF.

Le Comité Syndical du SIDEALF a délibéré favorablement à cette demande dans sa séance du 12 Décembre 2017.

Après le vote du Comité Syndical, l'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que celle requise pour la création de l'établissement. Elle est ensuite prononcée par voie d'arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, par 9 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF.

### **Délibération n°10 du 25/01/2018 : Subvention pour l'association G-DON :**

Monsieur le Maire explique que depuis la délibération prise en 2015, l'association G-DON qui lutte contre les nuisances provoquées par les rats, n'a reçu aucune subvention, il propose donc de leur verser la somme de 200 euros pour compenser les années 2016 et 2017 et leur apporter notre soutien.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

**Divers :**

- La totalité des arbres situés rue de la Chapelle sont proposés à être abattus. Le Conseil Municipal propose de supprimer l'ensemble des frênes malades ou sujet à maladie. Les autres essences d'arbres seront conservées.  
Le Conseil Municipal vote cette proposition rectifiée à l'unanimité.
- L'arrêt de bus dans le prolongement de la rue Principale sera installé pour la rentrée 2018/2019.  
Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

Arblay Annie

Bruggeman Marc

Caron Isabelle

Daniel Jean Marc

Lefebvre Claude

Lefebvre Stéphane

Lemaire Jean-François

Piret Raymonde

Pourchel Laurent